

*Question présentée par le député :*

*M. Vincent Maitre*

*Date de dépôt : 21 novembre 2014*

## **Question écrite urgente**

**La manifestation des taxis officiels du 15 octobre 2014 était-elle autorisée ?**

En date du 15 octobre 2014, une centaine de taxis, principalement « jaunes », ont bloqué totalement durant plusieurs heures la rue des Vieux-Grenadiers, la rue Gourgas ainsi qu'une partie de l'avenue du Mail. Ce mouvement de protestation était dirigé contre l'arrivée d'un nouveau concurrent sur le marché.

Outre le fait que le mouvement des taxis a rendu la circulation impossible dans le périmètre, des incidents malheureux ont été signalés. D'après les informations relayées dans les médias : échauffourées, vandalisme sur des véhicules et contrainte.

Les polices cantonale et municipale, pourtant dépêchées sur place, ne semblent pas être intervenues.

Au vu de ces événements survenus dans la soirée du 15 octobre 2014, mes questions sont les suivantes :

- *Une autorisation a-t-elle été dûment requise par les organisateurs pour manifester dans le quartier et, dans l'affirmative, a-t-elle été délivrée ?*
- *S'agissant de l'usage accru du domaine public, une autorisation a-t-elle été dûment requise par les organisateurs précités et, dans l'affirmative, a-t-elle été délivrée ?*
- *A défaut, quelles sont les intentions du Conseil d'Etat, notamment quant à l'application de la loi ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.